

« **Le Pass Covid belge est une fausse bonne idée** » - La Libre

Une carte blanche de Samira Kholti, psychologue clinicienne, psychotraumatologue.

L'idée d'un passeport sanitaire se discute actuellement, et certains pensent avoir trouvé la solution pour la réouverture des secteurs sacrifiés que sont les centres culturels et l'Horeca. Mais ce type de projet bricolé dans la précipitation répond à un imaginaire abstrait de nos droits et des réalités sociales.

« **Le Pass Covid belge est une fausse bonne idée** »

[Opinions](#)

Contribution externe

Publié le 13-04-21 à 10h34 - Mis à jour le 13-04-21 à 10h34

L'idée d'un passeport sanitaire se discute actuellement, et certains pensent avoir trouvé la solution pour la réouverture des secteurs sacrifiés que sont les centres culturels et l'Horeca. Mais ce type de projet bricolé dans la précipitation répond à un imaginaire abstrait de nos droits et des réalités sociales.



© AFP

Une carte blanche de Samira Kholti, psychologue clinicienne, psychotraumatologue.

Le Professeur Elie Cogan, dans [La Libre](#) du 09 avril, s'érige en promoteur d'un « Pass Covid belge » qui permettrait de rouvrir lesdits secteurs problématiques, une "bouffée d'air frais". Le Professeur annonce que le passeport sanitaire ne serait ni clivant ni discriminant, puisqu'il ne serait pas uniquement destiné aux vaccinés. Dans cette perspective, il ne serait rien de plus qu'une annexe d'un ticket d'entrée pour accéder à la vie collective et sociale, très simple à mettre en place. Ce passeport serait donc la promesse d'un retour à la vie « normale ».

Cette vision de la norme interroge sévèrement la citoyenne que je suis.

Une mesure destinée aux plus aisés

Ce passeport serait accessible par principe à tout le monde : les vaccinés, les anciens contaminés du Covid-19 et ceux qui peuvent se faire tester.

Le Pass n'obligerait donc personne à se faire vacciner, puisqu'il pourrait être également obtenu par ceux qui présenteraient un bulletin de santé comptant un taux suffisant d'anticorps, attestant d'une contamination au Covid-19, ou encore à ceux qui présenteraient un test PCR ou antigénique négatif.

Dès lors, des personnes, des couples, des groupes d'amis ou des familles (adolescents et enfants compris je suppose), dans la perspective d'une sortie au cinéma, devraient, dans le meilleur des cas, solliciter auprès de leur médecin généraliste (compter une consultation au passage) un bulletin de santé signalant le nombre d'anticorps — mais, dans la majorité des cas, ils devraient, à chaque fois, solliciter une prescription pour un test PCR.

Pour ledit test (46€), il s'agirait par ailleurs de bien agencer son agenda, puisqu'il devrait être négatif à 24h ou 48h minimum de la sortie. Trop compliqué et onéreux ? Qu'à cela ne tienne, me direz-vous, il existe le test antigénique à se procurer à la pharmacie pour la « modique » somme de 8€. Mais cela reste un budget pour beaucoup de personnes ou familles.

Et comme le nombre d'anticorps décroît avec le temps et que l'on ignore aujourd'hui la durée d'efficacité du vaccin, la démarche, dans tous les cas, n'aurait rien de ponctuel.

En somme, cette mesure serait ajustée, encore une fois, à l'imaginaire des plus aisés. Seraient exclues de ce système toutes les personnes, toutes les familles et elles sont nombreuses, confrontées à des formes diverses de précarité. Et elles seront plus nombreuses demain. Dans le même temps, la fonction médicale serait rabaissée au rang d'agence administrative organisatrice d'accès à ce que vous considérez être des loisirs.

Ce Pass ne serait en rien égalitaire, il serait une illusion d'égalité, la liberté de choix en trompe l'œil. Et n'objectons pas à cela la notion de « mesure temporaire » : nous savons que l'avenir nous réserve d'autres pandémies possibles.

Sur quelle base légale ?

Admettons maintenant que nous soyons parvenus à obtenir ce sésame et que nous arrivions à la porte de l'établissement tant convoité, sur quelle base juridique, validée par le pouvoir exécutif et législatif, la personne qui me recevrait serait légitimée à vérifier la validité de ce Pass ? Quelle loi imposera aux établissements privés de se faire l'adjoint de l'État pour le respect du critère d'entrée

sanitaire ? Quelle légitimité à me faire contrôler par un employé de cinéma ou le garçon de café ou la serveuse ? Ceux-ci se substitueraient à des fonctions dévolues aux officiers de police et aux douanes. Sur quelle base légale, seraient-ils habilités à consulter des résultats médicaux qui font l'objet d'une confidentialité stricte et impliquent les droits du patient ?

On me rétorquera que tout cela se réaliserait sur base volontaire. Donc, vous les citoyens qui n'avez ni le temps, ni les moyens, qui ne voulez pas à juste droit exposer vos données personnelles ou qui avez choisi de ne pas vous faire vacciner, à juste droit là encore, ne vous plaignez pas de ne pas avoir accès au verre en terrasse : c'est votre décision ! (Précision : pour éviter tout malentendu, sachant que je défends la vaccination).

L'espace public en question

Mais peut-être que pour les partisans de ce Pass, les lieux de culture, les cafés, les restaurants ne sont que des lieux de consommation. Sachez que pour d'autres, beaucoup d'autres, ils sont des lieux essentiels, inscrits dans l'espace public. Ils sont des lieux de socialisation et de rencontres, il en existe pour tous les goûts et pour toutes les bourses. Les lieux culturels sont des lieux d'enrichissement de l'âme, accessibles à tous, indépendamment du statut de séjour, de l'état de santé, de l'âge, de la mobilité. Ils sont des lieux de rencontre avec ce qui alimente l'humanité. Le café du coin, c'est le lieu de socialisation de la personne isolée, qui vient y prendre son café tous les matins, c'est un lieu où on se nourrit du contact des autres sans même leur parler. C'est un lieu de rencontre entre amis, en famille, pour y prendre une ou plusieurs consommations, un menu complet ou un petit dessert. L'envie de s'y rendre est spontanée ou programmée.

Tous ces lieux de rencontres, conviviaux et culturels, constituent des remparts à la solitude, contribuent au bien-être, au sentiment d'appartenir à l'espace commun, ils sont des lieux d'affiliation sociale. Ils sont l'affaire de tous. Aussi, quand je lis votre projet de normaliser leur accès sur base d'un critère sanitaire, j'y vois l'appauvrissement d'un principe universel d'accessibilité et, à l'avenant, l'appauvrissement de la santé psychique des citoyens. Oui, ces lieux contribuent grandement à notre santé mentale, ils sont de véritables lieux d'aération qui, demain, devraient contribuer au processus de résilience de tous ceux qui se sont vus privés de l'(in)essentiel, la dimension collective et sociale, de tous ceux qui en ont souffert et qui en souffrent encore.

Alors, de grâce, cessons de plaquer les perspectives médicales sur un champ qui relève des affaires citoyennes, celles-ci sont à débattre dans un espace démocratique participatif et respectueux des instances qui la fondent. L'idée d'une sorte de QR code sanitaire accroché au poignet en guise de Pass, plutôt que d'une bouffée d'air frais, asphyxie un peu plus l'idée même de société.